

158329

E37C54

A8

86-63

QLSE

LE PROGRAMME EXPERIMENTAL
EN TECHNIQUES
D'AUDIOPROTHESE

AVIS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA SCIENCE

(mirrored text)

No 86-63
Conseil des Collèges
Mars 1986

REÇU LE
25 FEV. 2016
Par *doumantin*

MEQ-DC (1130)
Édifice Marie-Guyart, 28^e étage
Québec (QC) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec 1986

Dépôt légal: premier trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2.550-16017-7

360200
1286003

TABLE DES MATIERES

	Page
1. Présentation	1
2. Appréciation générale du dossier	1
2.1 Marché de l'emploi	3
3. Recommandations	4

1. Présentation

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, dans une lettre en date du 24 janvier 1986, demande avis au Conseil des collèges sur la révision du programme expérimental Techniques d'audioprothèse et sur l'octroi du statut régulier à ce programme. Le Ministre entend offrir ce programme révisé, à compter de septembre 1986, au seul cégep actuellement autorisé à le dispenser, le cégep de Rosemont, et ce aussi longtemps que les besoins quantitatifs en audioprothésistes au Québec seront de l'ordre des besoins actuels.

Lors de sa réunion des 27 et 28 février 1986, le Conseil des collèges a adopté un avis sur le programme Techniques d'audioprothèse en s'appuyant sur l'avis que sa Commission de l'enseignement professionnel lui avait produit sur ce programme.

2. Appréciation générale du dossier

Le bilan de l'expérimentation du programme Techniques d'audioprothèse produit par le collège de Rosemont a permis de constater que les tâches décrites à l'origine du programme comme étant celles des audioprothésistes se vérifiaient tout à fait, entre autres par les résultats de la relance effectuée auprès des finissants du programme. La pertinence du programme ne saurait donc être mise en doute. Le Conseil apprécie les nouveaux libellés des objectifs et des perspectives professionnelles du programme qui rendent mieux compte de la réalité de la profession d'audioprothésiste.

Dans l'ensemble les changements intervenus dans le programme, tant en cours d'expérimentation qu'à son terme, devraient contribuer à améliorer la formation des futurs techniciens. Le programme révisé présente un assez bon équilibre entre formation de base et spécialisation.

Par ailleurs, s'il ne peut assurer une large polyvalence de fonctions aux techniciens, le programme révisé leur donne cependant des bases solides pouvant leur permettre de suivre l'évolution de la technologie dans leur profession. De plus, les acquis faits par les étudiants en sciences de base (biologie, mathématiques et physique) sont en bonne proportion transférables et pourraient être reconnus, du moins en partie, advenant un changement d'orientation des étudiants en cours d'études ou au terme de celles-ci.

Toutes ces raisons motivent le Conseil des collèges à recommander d'accorder le statut de programme régulier au programme révisé de Techniques d'audioprothèse. Il recommande aussi d'autoriser le collège de Rosemont à offrir, dès septembre 1986, la version révisée du programme telle que présentée au Conseil des collèges pour avis.

Au cours de l'étude du dossier du programme révisé, le Conseil des collèges a quand même relevé un élément qu'il aimerait soumettre à l'attention du Ministre.

2.1 Formation des clientèles anglophones et des clientèles en région

Le Ministre entend, pour le moment, réserver l'autorisation d'offrir le programme Techniques d'audioprothèse à un seul cégep, le cégep de Rosemont. Le Conseil des collèges n'est pas en désaccord avec cette position. Cependant, il tient à souligner l'existence de besoins de formation, de mise à jour et de recyclage qui pourraient n'être pas satisfaits actuellement.

Le Conseil pense plus particulièrement aux clientèles jeunes et adultes qui sont dans des régions autres que celle de Montréal où est situé le cégep de Rosemont. Il pense aussi aux clientèles anglophones qui désireaient se former dans le programme régulier ou encore s'inscrire à l'éducation des adultes pour une mise à jour de leur formation ou un perfectionnement.

Sans nécessairement passer par l'autorisation du programme dans d'autres cégeps, des solutions pourraient être envisagées afin de satisfaire ces besoins des clientèles anglophones et des clientèles en région. On pourrait penser, par exemple, à des ententes de service que concluerait le cégep de Rosemont avec d'autres cégeps afin d'offrir, en tout ou en partie, le programme Techniques d'audioprothèse hors ses propres murs. On pourrait aussi penser à l'organisation de stages en région et chez des audioprothésistes anglophones.

Le Ministre et le collège de Rosemont devraient trouver sans peine des moyens concrets de rendre accessible cette formation professionnelle aux jeunes et aux adultes anglophones et à ceux des diverses régions du Québec.

3. Recommandations

Considérant tout ce qui précède, le Conseil des collèges recommande:

1. Que le statut de programme régulier soit accordé au programme révisé en Techniques d'audioprothèse;
2. Que le programme révisé en techniques d'audioprothèse soit offert au cégep de Rosemont dès septembre 1986;
3. Que le Ministre et le collège mettent au point des mécanismes permettant de satisfaire les besoins de formation en Techniques d'audioprothèse des clientèles jeunes et adultes anglophones et de celles situées en région.

Composition de la Commission de l'enseignement professionnel

(au 1er décembre 1985)

Miriam Bailey

Chef du secteur des Techniques
d'administration, secrétariat et informatique
Collège Dawson, Campus Viger

Gilles Besner

Directeur adjoint
Service d'éducation et d'information
Union des Producteurs agricoles

Michel Blondin

Responsable de la formation
Syndicat des Métallos
Fédération des travailleurs du Québec

Pauline Cossette

Association féminine d'éducation et d'action sociale
Saint-Hyacinthe

Guy Dauphinais

Consultant en développement organisationnel

Nicole Kobinger

Professeure
Cégep de Sainte-Foy

Normand Laprise

Adjoint au directeur des services pédagogiques
Cégep d'Alma

Suzie Robichaud

Professeure
Cégep de Jonquière

Claude B. Simard

Président

MEQ-DC (1130)

**Édifice Marie-Guyart, 28^e étage
Québec (QC) G1R 5A5**

Coordonnatrice:

Margaret Whyte

Agentes de recherche:

Françoise Cadieux
Linda Bourget

Secrétaire de la permanence:

Lucie Germain

CONSEIL DES COLLÈGES
1985-1986

PRÉSIDENT: Yvon Morin

MEMBRES:

AMYOT, Pierre
Directeur de la formation
professionnelle
Ministère de la Main-d'oeuvre
et de la Sécurité du revenu

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine
Professeure
Cégep de Rimouski

BÉLANGER, Paul
Président de la Commission
de l'évaluation
Conseil des collèges

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine
Chef divisionnaire du maté-
riel et des achats
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude
Conseiller syndical
Syndicat canadien de la
fonction publique

DEMERS, Emile
Directeur des services
pédagogiques
Cégep de Valleyfield

DI MAULO, Vincent
Professeur
Cégep Bois-de-Boulogne

GAGNON, Manon
Etudiante
Cégep Edouard-Montpetit

GOLDBLOOM, Sheila
Présidente du Conseil
d'administration
Cégep Vanier

JALBERT, André
Directeur du Service de
l'exploitation à la Fédération
des caisses d'établissement du
Québec

LAFLEUR, Marcel
Directeur général
Cégep de la Région de
l'Amiante

LECLERC, Gilles
Directeur des services
pédagogiques
Collège Marie-Victorin

QUELLET, Thérèse
Directrice générale
Commission des écoles
catholiques de Québec

PLOURDE, Bibiane
Professeure
Cégep de l'Abitibi-
Témiscamingue

SIMARD, Claude B.
Président de la Commission de
l'enseignement professionnel
Conseil des collèges

VAN NESTE, André
Professeur
Département de métallurgie
Université Laval

VILLENEUVE, Jos
Président du Conseil d'adminis-
tration
Cégep Limoilou

Secrétaire du Conseil
Lucien Lelièvre

